

Domaine Droit, Économie, Gestion, Mention Management, Spécialité Comptabilité - Contrôle

RNCP14281 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1205, M1202, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Université de Strasbourg

<http://www.unistra.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme peut être amené à exercer les fonctions suivantes :

- il supervise, organise et coordonne les services comptables et financiers
- assure des opérations techniques en comptabilité
- exécute des missions d'audit interne
- participe à la mise en place d'outils de gestion et adapte les outils d'analyse, les indicateurs et procédures du contrôle de gestion à l'aide de traitements informatiques (calculs des coûts)
- gère le budget (gestion prévisionnelle des comptes...)
- prépare des déclarations fiscales et sociales
- assure une fonction de conseil auprès des entreprises (en cas de contrôle fiscal ou social...)
- il négocie avec les fournisseurs en vue de servir au mieux les intérêts de ses clients

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le diplômé a acquis un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être :

- il a acquis de solides connaissances en comptabilité et en droit (gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières)
- a été formé à l'audit externe (légal et contractuel), l'audit interne et au contrôle interne.
- est capable de produire et d'exploiter toutes les informations relatives à la gestion en vue d'analyser, d'interpréter les opérations de gestion et de proposer des améliorations
- maîtrise les opérations relatives au contrôle de gestion (techniques professionnelles relatives à l'audit) indispensables pour mettre en oeuvre le pilotage du contrôle interne
- est capable de conseiller une direction sur les choix de comptabilité les plus opportuns mais aussi de négocier avec les tiers
- maîtrise les techniques de communication et d'entretien

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces professionnels travaillent dans les services comptables et financiers des entreprises ou dans d'autres structures (banques, cabinets de conseils, associations). Ils peuvent également travailler dans la fonction publique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Comptable
- Consultant auprès des entreprises
- Collaborateur dans les cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil
- Contrôleur de gestion
- Responsable financier
 - Agent comptable (sur concours)
- Inspecteur des impôts (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 498 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 143
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements, jury nommé par le président de l'université

COMPOSITION DU JURY — VAE

Par la procédure de VAPP : commission nommée par le Président de l'Université et décision prise par le Président de l'Université (article 8 du décret n°85-906 du 23 août 1985)

Par la procédure de VAE : Jury nommé par le Président de l'Université composé d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels (Décret 2002-529 du 16 avril 2002 en application des articles L. 613-3 et 613-4 du code de l'éducation)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Université de Strasbourg

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14281/>